



Berne, le 3 septembre 2013

Loi fédérale sur la formation continue

La Conférence romande de la formation continue prend position

La Conférence romande de la formation continue (CRFC) a donné ce mardi à Berne, à l'occasion de sa troisième journée nationale, sa position sur le projet de loi fédérale sur la formation continue actuellement soumis au Parlement. Selon elle, plusieurs points sont essentiels pour que la loi serve aussi bien les intérêts de l'individu que ceux de l'économie et de la société.

Regroupant des représentants des milieux politiques, patronaux, syndicaux, du secteur public et privé de la formation, la Conférence romande de la formation continue (CRFC) est un réseau unique en son genre.

Nourrie des expériences du terrain de ses membres, la CRFC a décidé de prendre officiellement position sur le projet de loi fédérale sur la formation continue qui est actuellement soumis au Parlement. Elle a réuni, à l'occasion d'une journée spéciale organisée à Berne, près d'une centaine de responsables administratifs et politiques, d'institutions de formation et d'associations professionnelles de Suisse romande et de Suisse alémanique.

Des points essentiels

Sous le titre « Des compétences de base à la qualification professionnelle, ce que la nouvelle loi sur la formation continue peut nous apporter », cette journée de la CRFC a notamment permis de sensibiliser un large public aux dispositifs de qualification professionnelle spécifiques aux adultes.

Ces dispositifs, mieux connus en Suisse romande, permettent aux travailleurs non qualifiés d'acquérir un diplôme professionnel reconnu à l'âge adulte, tout en restant intégrés au marché du travail. L'acquisition des compétences de base (lecture, écriture, mathématiques, technologies de l'information) fait partie intégrante de ces processus qualifiants et passe par une mise en valeur directe dans le contexte professionnel.

C'est justement sur ce dernier point que le bât blesse. Jacques-André Maire, président de la CRFC, a exprimé ses craintes: « certains parlementaires demandent que la promotion des compétences de base soit totalement rayée de la loi. Il s'agit là d'une aberration. Sans ce volet, la loi sur la formation continue n'apportera aucune amélioration ».

Un optimisme consensuel

Le conseiller national neuchâtelois reste cependant optimiste: « A la CRFC, nous réunissons des personnes aux intérêts contradictoires, notamment des patrons et des syndicalistes. Nous avons tout de même réussi à exprimer notre vision de la future loi sur la formation continue ».

La CRFC a notamment soutenu la promotion des compétences de base. Elle s'est même exprimée en faveur d'une coresponsabilité de l'employé et de l'employeur en matière de formation continue. Une position inédite pour un réseau de cette ampleur.

À noter que c'est le conseiller national UDC et président de l'USAM Jean-François Rime qui a ouvert cette journée nationale de la Conférence romande de la formation continue (CRFC).

Contacts

Jacques-André Maire (078 709 48 50), président de la CRFC et conseiller national (*contact en langue française*)

Véronique Polito (079 436 21 29), membre du comité de la CRFC et secrétaire centrale à l'Union syndicale suisse (*contact en langue française et allemande*)

Gérard Bottazzoli (079 544 80 49), membre du comité de la CRFC et chef formations initiales à la Société suisse des entrepreneurs (*contact en langue française et allemande*)

Le point de vue détaillé de la CRFC sur la nouvelle loi fédérale sur la formation continue est disponible en français et en allemand sur le site www.crfc.ch, rubrique PRESSE.